

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 décembre 2016

NOTE DE SYNTHÈSE COMPLÉMENTAIRE

DELIBERATION 19 - Fonds de concours 2016 de la CCLMV : avenant n° 1

Le Conseil Municipal,

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu l'article L.5214.16 alinéa V du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux fonds de concours,

Vu la délibération du Conseil Municipal MA-DEL-2016-041 en date du 24 mai 2016 portant approbation de la répartition du fonds de concours 2016 entre les communes membres de la communauté de communes Luberon Monts de Vaucluse,

Considérant qu'il est apparu nécessaire de modifier l'affectation de ce fonds de concours par avenant,

Vu l'avenant n° 1 à la convention 2016 tel qu'annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal,

Est invité à

Approuver l'avenant N° 1 à la convention de fonds de concours avec la Communauté de communes Luberon Monts de Vaucluse.